

POINT FORT

Covid-19: vers un assouplissement des crédits

SESSION PARLEMENTAIRE EXTRAORDINAIRE. Prêts cautionnés, loyers et activité indépendante: les élus sous la Coupole pourraient se montrer plus généreux que le Conseil fédéral.

MAUDE BONVIN

La session extraordinaire des Chambres fédérales, qui s'ouvre aujourd'hui, porte sur la gestion de la crise du coronavirus. Le Parlement doit valider les décisions du gouvernement et libérer 55 milliards de francs. Sa délégation des finances a déjà approuvé ce montant.

En commissions, les élus ont soutenu la voie suivie par le Conseil fédéral. Ils exigent néanmoins quelques adaptations au niveau notamment des prêts garantis par la Confédération, des loyers, des indépendants et des dividendes. La commission de l'économie du National demande ainsi de prolonger la durée des cautionnements solidaires à huit ans au plus, contre cinq actuellement. Cette proposition a été acceptée par quinze voix contre dix. Tous les partis ont plébiscité cette solution, à l'exception de certains parlementaires UDC.

Pour l'économiste Sergio Rossi, il faudrait faire dépendre la période de remboursement au retour à la croissance. Le délai de paiement ne devrait commencer qu'une fois le niveau du PIB de 2019 à nouveau atteint.

La commission de l'économie de la Chambre basse souhaite également que le taux d'intérêt reste nul pour les crédits de moins de 500 000 francs, même après la première année d'octroi. Cette motion a été adoptée par quatorze voix contre neuf et une abstention. Là aussi, l'opposition vient des rangs du parti agrarien. A noter que le Conseil fédéral recommande au Parlement de rejeter ces deux assouplissements sur les prêts cautionnés.

Sur le plan des loyers commerciaux, la commission de l'économie du National observe qu'une solution à l'amiable n'a été trou-



GUY PARMELIN. Le ministre veut 55 milliards pour les entreprises.

vée que dans de rares cas, raison pour laquelle la Confédération doit intervenir.

Elle demande que les restaurateurs et les autres exploitants d'établissements fermés sur décision du gouvernement ne doivent à leur bailleur que 30% du

loyer pour la période de fermeture.

Inégalités à combattre

GastroSuisse salue cette résolution, tout en exigeant le maintien de la possibilité de recourir en justice. Passer par la voie judiciaire

permettrait en effet d'obtenir une nouvelle répartition des frais de loyer. Pour l'organisation professionnelle, un tel partage des coûts devrait aussi se prolonger au-delà de la période de confinement. La commission compétente des Etats préfère elle charger le Conseil fédéral de définir une réglementation visant à ce que les petites entreprises et les indépendants dont le loyer brut ne dépasse pas 5000 francs par mois bénéficient d'une exonération totale de leur loyer net pendant une période de deux mois. Pour pouvoir bénéficier de cette exonération, l'entreprise ou l'indépendant doit avoir été contraint de fermer ou de réduire son activité en raison des mesures ordonnées par la Confédération ou son chiffre d'affaires doit avoir diminué de plus de moitié par rapport à l'exercice précédent en raison de la crise du coronavirus. S'agissant des loyers mensuels bruts supérieurs à 5000 francs, un système d'incitation devrait favoriser l'en-

tente entre le bailleur et le locataire. S'ils s'accordent sur une réduction de loyer d'un tiers, la Confédération paierait l'autre tiers, mais 3000 francs au plus, pendant une période de deux mois. Le gouvernement ne veut lui toujours pas agir sur les loyers. Concernant les dirigeants salariés de leur société, la commission de l'économie du National désire mettre fin à une inégalité de traitement. Elle souhaite leur permettre de percevoir des indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) en bénéficiant du même plafond que celui prévu pour les indépendants dans le régime des allocations pour perte de gain (APG). Pour les dirigeants salariés, le Conseil fédéral prévoit 3320 francs mensuels au maximum. Les sénateurs de la commission de l'économie sont eux plus vagues sur cette question. Ils soulignent qu'il convient, dans la mesure du possible, de mettre les entreprises – quelle que soit leur forme juridique –

sur un pied d'égalité lors de la fixation des indemnités. Ils estiment par ailleurs que le seuil des 90 000 francs de revenu annuel pour que les indépendants indirectement touchés par la crise du covid-19 puissent prétendre aux APG s'avère problématique.

Aide au secteur aérien en question

Au niveau du versement des dividendes, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a adopté une motion. Cette dernière exige que les entreprises qui bénéficient du chômage partiel n'octroient pas de dividendes cette année, ni l'an prochain. Dernier sujet qui promet un long débat sous la Coupole fédérale: le soutien aux compagnies Swiss et Edelweiss. La gauche exige des garanties climatiques avant de leur octroyer 1,9 milliard de francs sous forme de prêts cautionnés. Les Verts ont déjà brandi la menace du référendum. ■

Sergio Rossi: «Les prêts cautionnés n'éviteront pas les faillites»

Pour l'économiste Sergio Rossi, les décisions prises par le Conseil fédéral ne soutiennent pas les consommateurs. «Or il est indispensable de relancer la demande sur le marché des produits, sans quoi, toute mesure visant l'offre ne pourra aucunement aider les entreprises à sortir la tête de l'eau. Aucune firme ne produit pour accumuler des stocks d'inventus», souligne-t-il. Et de déplorer les propos du ministre de l'économie, Guy Parmelin, sur le fait que l'Etat ne peut pas faire exploser sa dette. «Nous allons au-devant d'une crise économique majeure bien pire que celle des années 30. Je ne pense pas que la croissance économique sera de retour au cours de la première moitié de cette décennie, sauf s'il y a un véritable plan Marshall avec des milliers de milliards de francs d'investissements publics au niveau global. Or,

en Suisse il n'y a pas la volonté politique de le faire et la zone euro n'en a pas les moyens, à l'exception de l'Allemagne», regrette le professeur à l'Université de Fribourg.

A ses yeux, des sociétés tournées vers l'export vont faire faillite, surtout celles qui exportent dans la zone euro. Lorsque la monnaie européenne a chuté en 2015, certains groupes ne sont pas parvenus à adopter une stratégie pour pallier ce problème. Or, le franc s'est à nouveau apprécié. De ce fait, le business doit être réinventé. «C'est plus facile pour une multinationale qui peut investir dans la recherche et le développement», concède Sergio Rossi.

Les autres entreprises ont toutefois la possibilité de se réunir dans un cluster. «Pourquoi ne pas le faire, plutôt que de se livrer une concurrence sans merci?» s'interroge

l'économiste. Les PME peuvent par exemple se partager les commandes, tout en diversifiant leurs produits. Pour le professeur, il convient également de s'approvisionner en Suisse. «Il faut réinventer la profession de businessmen. Le monde globalisé rend ce défi monumental.» Or, les entreprises vont retarder leurs investissements, même si les taux d'intérêt sont proches de zéro, voire négatifs. Pour investir, elles doivent en effet déjà utiliser tout leur plein potentiel de production, ce qui n'est de loin pas le cas pour la plupart d'entre elles.

Crise financière

Selon Sergio Rossi, les taux d'intérêt ne vont pas augmenter ou que très faiblement. «Au sujet des prêts cautionnés par la Confédération, la variable la plus im-

portante pour l'entreprise sera leur remboursement et non le taux d'intérêt à payer». A ce propos, le Tessinois entrevoit un fort danger dans le fait que des sociétés empruntent cet argent pour le placer sur le marché financier. «Si une crise financière éclate suite à ces spéculations, alors la situation sera encore plus grave».

Une croissance économique soutenue par la dette privée s'avère insoutenable, surtout si le chômage progresse. D'après l'économiste, la Suisse va avoisiner les 10% de chômeurs à la fin de l'été ou au début de cet automne. Les entreprises ont déjà commencé à licencier faute de perspectives de vente. «Les crédits cautionnés n'éviteront pas à certains groupes de faire faillite, avec la chute du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation sur le plan global», avertit-il. ■

Il faut retourner à la discipline financière

ECONOMIESUISSE ET USAM. Les deux faitières défendant les intérêts de l'économie et des entrepreneurs appellent à alléger les charges plutôt que de renforcer le soutien.

CHRISTIAN AFFOLTER

L'accélération du redémarrage des activités avec une étape cruciale le 11 mai est une amélioration importante pour l'économie suisse. «Les décisions constituent un pas important vers le retour à la normale», se réjouit Economiesuisse, qui salue tout particulièrement le plan de sauvetage pour l'aviation suisse dans son communiqué. «La place économique suisse est tributaire d'un raccordement de qualité aux réseaux de communication, également par les airs», insiste la faitière.

Les associations défendant les intérêts de l'économie et des entreprises formulent toutefois aussi de nombreuses critiques à l'égard des Autorités fédérales.

Cela concerne notamment le programme de soutien à l'économie qui a été mis en place. Le res-

ponsable de la politique financière d'Economiesuisse Frank Marty admet que la situation financière de notre pays est suffisamment solide pour supporter celui-ci. La dette ainsi contractée dans des circonstances extraordinaires devra être compensée, idéalement de manière assez rapide. Les mesures prises jusqu'ici paraissent justifiées, puisqu'elles ont permis d'atténuer les conséquences de la pandémie et du confinement. Cependant, «l'économie considère qu'une extension de cette aide d'urgence serait disproportionnée», souligne Frank Marty. Il faut veiller à conserver la solidité financière de la Confédération, dont dépend la marge de manœuvre pour affronter les crises futures.

«Sous bien des aspects, la crise Corona paraît sans précédent. Il ne faut pas en déduire pour au-

tant que les mesures pour lutter contre celle-ci doivent l'être également», insiste Frank Marty. Il y a une limite à ne pas franchir. Voici comment la trace le responsable de la politique financière. L'extension du chômage partiel et le dédommagement pour les indépendants ont été des mesures novatrices. «Mais dans l'ensemble, nous sommes restés dans des structures connues, dont on sait à peu près qu'elles sont efficaces. Cela ne vaut pas pour la pléthore de nouvelles idées pour gérer la crise fusant de toutes parts. Qu'il s'agisse de programmes de stimulus, de fonds étatiques, d'allègements ou d'augmentations fiscales: lorsque l'effet positif n'est pas assuré même dans le meilleur des cas, mais que cela engendre des coûts élevés, il faut se distancer de ces idées. Un jour, nous aurons surmonté «Corona», et la po-

litique devra retrouver une approche fidèle au bon comptable, en francs et centimes.»

Annulation des examens de maturité écrits regrettée

Concernant le dossier de la formation, Rudolf Minsch regrette fortement l'annulation des examens de maturité écrits dans un grand nombre de cantons, un «aveu d'impuissance». Aucun contrôle continu ne peut remplacer ces examens: «les élèves doivent se préparer à une situation extrême. La mémoire à court terme ne suffit plus, car il faut disposer de trop de savoirs en même temps. Il faut savoir gérer soi-même, savoir où j'ai les lacunes les plus importantes, quelles sont les matières pour lesquelles je dois faire des efforts particulièrement importants, où je n'ai pas besoin d'une grande préparation.

La politique de formation prive beaucoup de jeunes de l'«année Corona» de cette expérience marquante.»

L'Usam a présenté un programme visant à alléger au maximum les charges pour les PME, leur donnant la marge de manœuvre dont elles ont besoin pour «développer leur potentiel sur le marché libre». Ses positions semblent se durcir dans de nombreux dossiers, notamment celui des assurances sociales. Il y faut «un renoncement systématique à l'introduction de nouvelles charges, de même qu'à l'extension des prestations étatiques». Autrement dit, le blocage des charges salariales préconisé – «elles atteignent déjà des valeurs maximales en comparaison internationale», selon l'Usam – inclut les charges d'assurances sociales. De surcroît, il faut donner plus de flexibilité

aux entreprises au niveau de l'organisation du temps de travail de leurs employés. L'Usam exige aussi la suspension jusqu'à fin 2022, et ensuite même l'abolition de l'obligation d'annoncer des postes vacants. «La hausse massive du chômage augmente considérablement le nombre de professions soumises à l'obligations d'annonce, ce qui devient quasi ingérable sur le plan administratif».

L'allègement des charges concerne aussi la fiscalité. L'Usam exige de simplifier le système en établissant un taux TVA unique, de simplifier également l'impôt anticipé, et de «n'introduire aucun nouvel impôt, ni aucune nouvelle taxe ou redevance». Elle insiste sur la réduction des coûts réglementaires inutiles, en accélérant la mise en œuvre de deux motions. ■